COMMUNE DE BEGARD

AVIS

Vu le code de l'urbanisme, article L 123-13 et R 123-20-2 notamment ;
Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;
Monsieur le maire de Bégard informe qu'une mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée n°2 du "Plan Local d'Urbanisme" (PLU) de la commune de Bégard, sera ouverte du 15 avril 2016 inclus au 17 mai 2016 inclus.
Ce projet de modification simplifiée porte sur l'adaptation des articles 4,10 et 11 du règlement.
Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs et un registre permettant au public de consigner ses observations seront disponibles, à la mairie de Bégard, Rue de la Résistance, pendant toute la durée de la mise à disposition :
- du lundi au mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi de 08h30 à 12h00
- le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- le samedi de 09h00 à 12h00

Gérard LE CAËR
Maire,